



L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE NON MÉDICALISÉ DU CHRU DE NANCY

Depuis juin 2024, sept chambres non médicalisées ont été mises en service au troisième étage du bâtiment Philippe Canton. Elles sont accessibles aux patients en pré et post-hospitalisation ou lors de séjours itératifs, sous critères d'éligibilité et sur prescription médicale.

Hugo (*prénom modifié*) a vingt ans et habite à six cent kilomètres de Nancy. Atteint de la maladie de Crohn, il ne trouve pas de rendez-vous proche de chez lui dans des délais raisonnables. Il parvient à être pris en charge au CHRU lorrain. L'intervention chirurgicale programmée nécessite une série de rendez-vous préalables organisés sur plusieurs journées : consultation d'anesthésie, entéroIRM, coloscopie et gastroscopie. « J'étais très intéressé par l'hébergement en hôtel hospitalier qui m'a été proposé. Je

suis arrivé à Brabois le dimanche après-midi avec ma compagne. Sa présence était très importante pour moi. L'accueil, la chambre à deux lits, la salle de restauration dédiée, rien à dire ! On a pu être autonomes, libres dans nos activités et nos sorties en respectant l'heure de fermeture des portes de l'hôpital. »

Baptisé *Hôtel Hôp'*, le nouveau dispositif vient compléter l'offre existante à la Maison des Parents - Aremig. Coordonné par l'équipe OPP (optimisation du parcours patient), cet hébergement temporaire non médicalisé est proposé aux patients avec un zéro reste à charge garanti par le CHRU.

Les demandes de réservation sont à faire par l'équipe soignante auprès des infirmières de parcours selon les spécialités, avec prescription médicale.



Cathy HANRION est en charge de la réception de Hôtel Hôp' : elle a connaissance du parcours de soins des patients afin de leur assurer un accueil personnalisé.